

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de Vaujourn, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre, le jeudi 07 avril 2022 à 20 h00, sous la présidence de Monsieur Dominique BAILLY, Maire. Après décompte des Conseillers Municipaux le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut commencer.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE arrivé à 20h50, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES ayant donné procuration :**

Guy ISDANT	donne procuration à	Dominique BAILLY
Céline DEMETZ	donne procuration à	Martine FRANCHITTI
Vincent SIEPAIO	donne procuration à	Jacqueline SCHMIT
Chabane MAOUCHE	donne procuration à	Christelle MARTINEZ
Aziz ABDAOUI	donne procuration à	El Ouahhab ARBAOUI

**ETAIENT ABSENTS :**

Linda AYACHI, Souraya ALIOUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI



Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2022

<b>Adoptée par</b>	<b>23</b>	<b>Voix</b>	<b>Majorité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Exprimés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Pour</b>	<b>23</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Contre</b>	<b>3</b>	<b>Voix</b>	
<b>Abstention</b>			
<b>NPPV</b>			

## **1. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), périscolaire, extrascolaire et accueils adolescents,**

**Rapporteur : Christelle MARTINEZ**

La Convention d'Objectifs et de Financement pour les prestations de services d'accueil de loisirs (ALSH) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les actions bénéficiant d'un financement de la CAF concernent les établissements multi-accueil de la ville, les centres et accueils de loisirs.

La subvention dite Prestation de Service Accueil de Loisirs a vocation de financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action heures-journées/enfants accueillis.

Une subvention est également octroyée pour chaque action nouvelle (création de places) et versée sous forme forfaitaire.

Un suivi annuel et un appel à actions nouvelles permettent de mettre à jour le CEJ chaque année (communication de pièces justificatives).

En contrepartie, la Ville s'engage à respecter la Charte de Laïcité de la branche famille et à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cible d'occupation : 70% pour les structures d'accueils des jeunes enfants et 60% pour les accueils de loisirs.

La PSEJ est versée globalement et annuellement.

La présente convention est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2025.



<b>Adoptée par</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Exprimés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Pour</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Contre</b>			
<b>Abstention</b>			
<b>NPPV</b>			

## 2. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements d'accueil du jeune enfant

**Rapporteur :** Martine FRANCHITTI

La Convention d'Objectifs et de Financement pour les prestations de services des crèches est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants.

Les actions bénéficiant d'un financement de la CAF concernent les établissements multi-accueil de la ville, les centres et accueils de loisirs.

La subvention dite Prestation de Service pour les crèches à vocation de financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action heures-journées/enfants accueillis.

Une subvention est également octroyée pour chaque action nouvelle (création de places) et versée sous forme forfaitaire.

Un suivi annuel et un appel à actions nouvelles permettent de mettre à jour le CEJ chaque année (communication de pièces justificatives).

En contrepartie, la Ville s'engage à respecter la Charte de Laïcité de la branche famille et à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cible d'occupation : 70% pour les structures d'accueils des jeunes enfants et 60% pour les accueils de loisirs.

La PSEJ est versée globalement et annuellement.

La présente convention est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2025.

<b>Adoptée par</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Exprimés</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Pour</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	//
<b>Contre</b>			
<b>Abstention</b>			
<b>NPPV</b>			



**3. Adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La collectivité avait été, l'an dernier, invitée à se prononcer sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

Le contrôle de légalité du SIGEIF ont cependant estimé que le fondement du mécanisme dit de « Représentation-Substitution » retenu pour cette procédure d'adhésion, était erronée.

Le SIGEIF a fait droit à cette demande et a donc repris une délibération permettant ainsi de finaliser et confirmer l'adhésion de l'EPT en se conformant strictement au formalisme préconisé par la préfecture. Cette nouvelle délibération a été notifiée par le Syndicat à la commune de Vaujours et le Conseil Municipal est ainsi invité à l'approuver.

<b>Adoptée par</b>	<b>26</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

**4. Dépenses à imputer aux comptes 6232 (Fêtes et cérémonies) et 6257 (Réceptions) – Fixation**

**Rapporteur : José GODINHO DA SILVA**

**Réglementation :**

Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, publics locaux et des établissements publics de santé.



La nomenclature budgétaire et comptable M14 précise que les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Par contre, les frais de réceptions (organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies) s'enregistrent au compte 6257 « Réceptions ».

La chambre régionale des Comptes et les comptables publics recommandent aux conseils municipaux de délibérer afin de préciser les dépenses que les services communaux imputent au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est demandé au Conseil municipal d'imputer au compte 6232, les dépenses suivantes :

- L'ensemble des biens, des prestations de service, des objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes, cérémonies et animations municipales.
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes, présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de décès, mariages, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations et leurs contrats,
- Les locations de matériel (podiums, chapiteaux) ou achats (calicots, kakémonos),
- Les frais d'annonces, publicité et parutions liés aux manifestations.
- Les frais de restauration, de séjour, de transports des représentants municipaux (élus et employés) lors de déplacements individuels et collectifs, de manifestations, rencontres, réunions, programmation culturelles, organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Et les frais de réception autres que ceux exposés dans le cadre des fêtes et cérémonies au compte 6257 « réceptions » dans la limite des crédits inscrits au budget,

Adoptée par	26	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

## 5. Arrêt du compte de gestion 2021 -Budget Primitif de la ville 2021

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA



Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le comptable public assignataire, pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par la Trésorerie avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est proposé d'arrêter ledit compte de gestion 2021 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
DEPENSES (A)	12 836 339,20	3 799 363,50	16 635 702,70
RECETTES (B)	17 778 263,50	3 515 840,98	21 294 104,48
RESULTAT DE CLOTURE (B-A)	4 941 924,30	-283 522,52	4 658 401,78
SOLDE DES RESTES A REALISER		603 851,17	
RÉSULTAT CUMULÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF	4 054 550,61		

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## 6. Adoption du Compte Administratif 2021 - Budget ville 2021

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA

### 1/Présentation

Le compte administratif retrace l'exécution effective des dépenses et des recettes de la collectivité, il est établi en fin d'exercice par le Maire. Il est présenté et soumis au vote des conseillers municipaux au plus tard le 30 juin de l'année N+1.



Il doit être en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable assignataire.

## 2/ Financement

Le compte administratif 2021 de la Ville est défini comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
DEPENSES (A)	12 836 339,20	3 799 363,50	16 635 702,70
RECETTES (B)	17 778 263,50	3 515 840,98	21 294 104,48
<b>RESULTAT DE CLOTURE (B-A)</b>	<b>4 941 924,30</b>	<b>-283 522,52</b>	<b>4 658 401,78</b>
SOLDE DES RESTES A REALISER		603 851,17	
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>4 054 550,61</b>		

En ce qui concerne les restes à réaliser, ils sont arrêtés comme suit :

En investissement :

- Restes à réaliser - Dépenses : 845 301,17 €
- Restes à réaliser - Recettes : 241 450 €
- Soit un solde de reste à réaliser : 603 851,17 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour l'arrêt de compte de gestion. De plus il a le pouvoir de Monsieur ISDANT ce qui fait 2 ne NNPV. Madame MARTINEZ 1<sup>ère</sup> Adjointe prend la présidence pour le vote de cette délibération.

Adoptée par	21	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	24	Voix	//
Pour	21	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV	2	Voix	//

## 7. Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 de la ville

**Rapporteur : José GODINHO DA SILVA**



## 1/Présentation

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu des concordance des résultats comptables du Trésorier et du compte administratif.

Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Comme la loi le précise, les résultats seront analysés lors du vote du compte administratif après approbation du compte de gestion.

## 2/ Financement

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat cumulé.

Les résultats de l'exercice 2021 du budget de la ville s'établit comme suit :

a. Le résultat de l'exercice 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	12 836 339,20	3 799 363,50	16 635 702,70
Recettes	13 260 988,10	2 205 479,26	15 466 467,36
<b>Résultat</b>	<b>424 648,90</b>	<b>-1 593 884,24</b>	<b>-1 169 235,34</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-1 169 235,34</b>

b. Les résultats de clôture de l'exercice :

	RESULTAT DE CLOTURE (2020)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 310 361,72		-1 593 884,24	-283 522,52
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 517 275,40		424 648,90	4 941 924,30
<b>TOTAL</b>	<b>5 827 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 169 235,34</b>	<b>4 658 401,78</b>

Le résultat de clôture : 4 658 401,78 €





c. Le résultat cumulé du compte administratif :

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	SOLDE RAR	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF
INVESTISSEMENT	-283 522,52	-603 851,17	-887 373,69
FONCTIONNEMENT	4 941 924,30	0,00	4 941 924,30
<b>TOTAL</b>	<b>4 658 401,78</b>	<b>-603 851,17</b>	<b>4 054 550,61</b>

Résultat cumulé du compte administratif : 4 054 550,61 €

### 3/ Proposition

Il est proposé au Conseil municipal de reporter les résultats de l'exercice 2021 décomposé comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 4 054 550,61€,
- Déficit d'investissement : 283 522,52 €,
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 887 373,69 €,

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## 8. Budget Primitif Ville – Exercice 2022

**Rapporteur** : José GODINHO DA SILVA

### 1/Présentation

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. 2022.

### 2/ Financement

Le budget se vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.



## I/SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un tableau retraçant les inscriptions par chapitre en dépenses et en recettes.

DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 692 320,36	3 829 276,00
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	7 360 031,77	7 687 832,43
Chapitre 014 : Atténuations de produits	242 194,90	254 237,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 116 526,38	1 226 382,00
Chapitre 66 : Charges financières	38 500,00	40 600,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	32 245,00	34 295,00
Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	4 122,00	
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	90 000,00	10 000,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	4 380 794,60	3 400 180,47
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 628,72	902 006,56
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 898 363,73</b>	<b>17 384 809,46</b>

RECETTES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 013 : Atténuations de charges	27 500,00	22 000,00
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	770 100,00	760 560,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	9 787 244,00	9 171 633,00
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 551 783,00	2 573 736,00
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	196 000,00	192 500,00
Chapitre 76 : Produits financiers	5,00	20,00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	7 760,00	603 500,00
Chapitre 78 : Autre produits de gestion courante	21 340,22	
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 356,11	6 309,85
R 002 Résultat Reporté ou Anticipé BP Ville	4 517 275,40	4 054 550,61
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 898 363,73</b>	<b>17 384 809,46</b>



## II/SECTION D'INVESTISSEMENT

Un tableau retraçant les inscriptions par chapitre en dépenses et en recettes.

DEPENSES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	685 679,51	684 882,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	37 500,00	37 500,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	4 556 881,04	3 551 925,50
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 336 067,99	1 939 060,85
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	35 304,00	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement		0,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	97 798,68	114 150,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	22 303,00	19 860,00
Chapitre 4541 : Travaux pour compte de tiers	1 000,00	1 000,00
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 356,11	6 309,85
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	199 111,76	400 000,00
D 001 : Solde d'exécution reporté ou anticipé		283 522,52
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 992 502,09</b>	<b>7 038 210,72</b>

RECETTES	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
Chapitre 13 : Subventions d'investissement (hors 138)	105 145,97	91 450,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		670 000,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours		
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers, réserves (hors 1068)	550 000,00	530 000,00
Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	329 909,32	887 373,69
Chapitre 165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 200,00	1 200,00
Chapitre 024 - Produits de cession	173 350,00	155 000,00
Chapitre 4542 : Travaux pour compte de tiers	1 000,00	1 000,00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 380 794,60	3 400 180,47
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	941 628,72	902 006,56
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	199 111,76	400 000,00
R 001 Résultat Reporté ou Anticipé BP Ville	1 310 361,72	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 992 502,09</b>	<b>7 038 210,72</b>



Soit un total du budget principal communal 2022 équilibré comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET
RECETTES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18
DEPENSES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18

## Section fonctionnement : Dépenses

### CHAPITRE 011 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	25	Voix	//
Exprimés	25	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	2	Voix	//
Abstention			
NPPV			

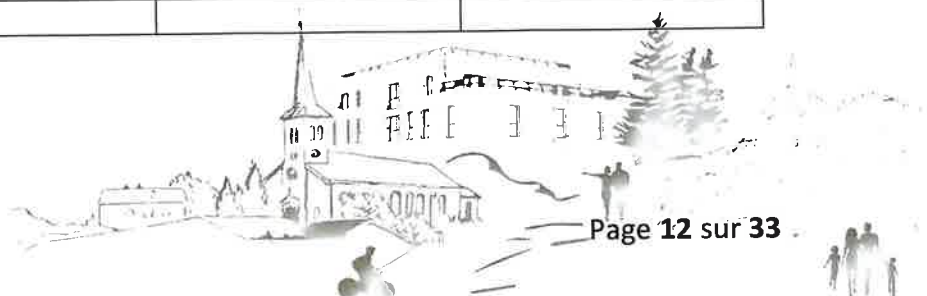
Mme MERBAH étant sortie de la salle au moment du vote, il n'est de ce fait pas comptabilisé.

### CHAPITRE 012 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

### CHAPITRE 014 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 65 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 66 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 67 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 68 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 022 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 023 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 042 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## Section de fonctionnement



## Recettes

### CHAPITRE 013 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

### CHAPITRE 70 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

### CHAPITRE 73 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

### CHAPITRE 74 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 75 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 76 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 77 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre			
Abstention	3	Voix	//
NPPV			

## CHAPITRE 78 :

Adoptée par	26	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre		Voix	//
Abstention			
NPPV			





## CHAPITRE 042 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## R002 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## Section investissement Dépenses

## CHAPITRE 20 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 204 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 21 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 23 :

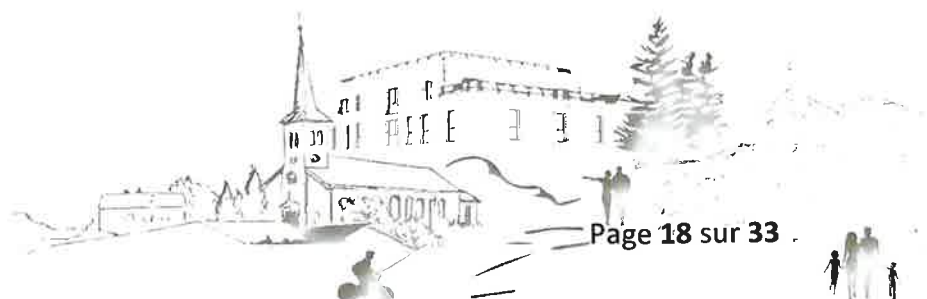
Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 10 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 13 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 16 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 27 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	1	Voix	//
Abstention	2	Voix	//
NPPV			

## CHAPITRE 020 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 4541 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 040 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 041 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

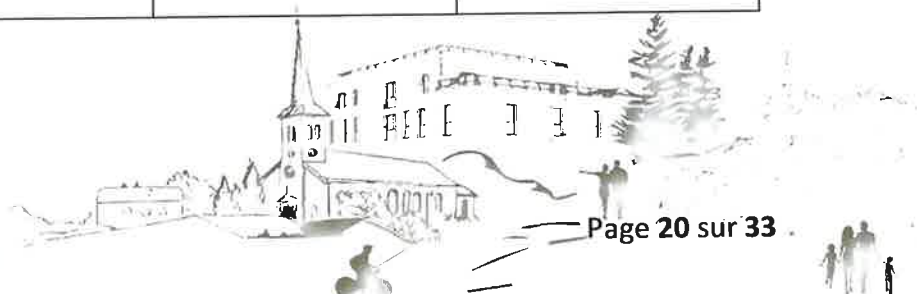
## D001 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## Section investissement Recettes

## CHAPITRE 13 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 16 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 23 :

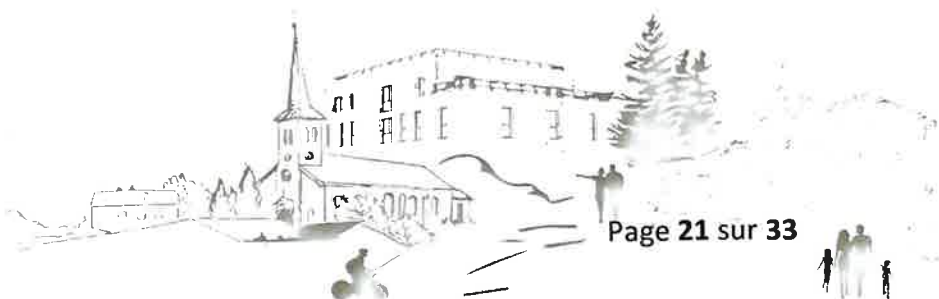
Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 10 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 1068 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 165 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 024 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 4542 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 021 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			



## CHAPITRE 040 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## CHAPITRE 041 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## R001 :

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

Soit un total du budget principal communal 2022 équilibré comme suit :



	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET
RECETTES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18
DEPENSES	17 384 809,46	7 038 210,72	24 423 020,18

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

## 9. Vote des taux 2022 de la fiscalité locale

**Rapporteur : José GODINHO DA SILVA**

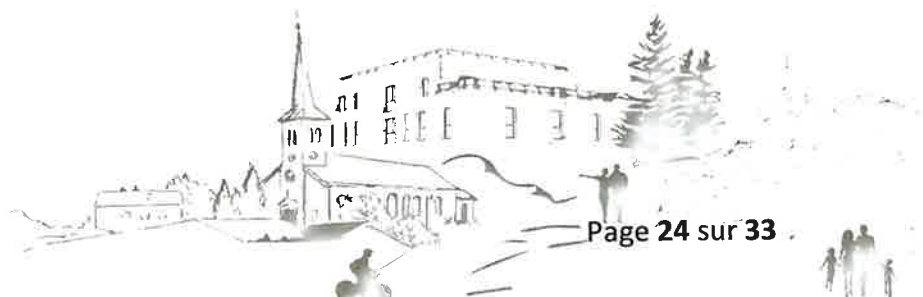
Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

### 2/ Financement

Reconduction pour 2022 des taux de la fiscalité locale de la façon suivante :

- Taux de la Taxe sur le foncier bâti : 23,97 %
- Taux de la Taxe sur le foncier non bâti : 57.35 %

Adoptée par	26	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			





## 10. Versement de la subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**Rapporteur** : José GODINHO DA SILVA

### 1/Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées (aide à domicile, service de soins infirmiers, portage de repas, établissements pour personnes âgées dépendantes ...) ou personnes en difficultés (service logement, centre d'hébergement et de réadaptation sociale, accueil d'urgence nuit et jour, services d'accès aux droits ...), afin de lutter avec efficacité contre la précarité.

### 2/ Financement

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions, au vu des réalisations de l'année 2021 et des besoins estimés pour l'année 2022.

### 3/ Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 336 000 € pour l'année 2022.

Adoptée par	24	Voix	Majorité
Présents ou représentés	24	Voix	//
Exprimés	24	Voix	//
Pour	24	Voix	//
Contre			
Abstention	2	Voix	//
NPPV			

## 11. : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS-2022

**Rapporteur** : Christelle MARTINEZ

N'importe quelle **association** peut faire une demande de **subvention** auprès de la **mairie** de son siège social ou là où elle mène des actions. Les finances publiques se raréfiant, la demande doit être convaincante et bien argumentée.



Cependant, rien n'oblige la **mairie** à répondre favorablement à cette demande.

Enfin, après l'étude et l'analyse des demandes, il est proposé l'octroi des subventions, conformément au tableau suivant :

	ASSOCIATIONS	Montant obtenu en 2021	Proposé en 2022
1	A.C.P.G. - C.A.T.M.	500.00 €	600.00 €
2	AMIS DU PARC DE LA POUDRERIE	500.00 €	500.00 €
3	ASSOCIATION SPORTIVE HENRI IV	400.00 €	500.00 €
4	COMPAGNIE DE TIR A L'ARC Coubron-Vaujours	1 300.00 €	1 500.00 €
5	LA ROGNETTE VALJOVIENNE CLUB DE TIR A L'ARC	1 400.00 €	1 600.00 €
6	FC VAUJOURS.	18 260.00 €	18 700.00 €
7	ENTENTE COLOMBOPHILE DES 4 V.M.	900.00 €	900.00 €
8	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 500,00 €	1 800.00 €
9	GYMNASTIQUE SPORTIVE DE VAUJOURS	8 000.00 €	8 000.00 €
10	SCARAMOUCHE	2 500.00 €	2 500.00 €
11	TENNIS CLUB DE VAUJOURS	7 000.00 €	7 000.00 €
12	TWIRLING SPORTIF DE VAUJOURS	2 400.00 €	2 500.00 €
13	VOLLEY SPORTIF VAUJOURS/COUBRON	2 000.00 €	2 000.00 €
14	VALJO'GRIMPE	00 €	3 000.00 €
15	COMITE DE JUMELAGE	00 €	1 000.00 €
16	LA PREVENTION ROUTIERE	500.00 €	00 €
17	PETANQUE CLUB	1 000.00 €	1 000.00 €
18	VAUJOURS BASKET BALL	3 000.00 €	3 000.00 €
19	CHORALE VOCALYS	1 600.00 €	1 700.00 €
20	BADMINTON	1 000.00 €	1 000.00 €

21	LA DANSE DU NIL	00 €	500.00 €
22	SOCIETE HISTORIQUE DU RAINCY	500.00 €	500.00 €
23	BILLARD	500.00 €	500.00 €
24	NOBLE ART DE VAUJOURS	500.00 €	500.00 €
25	K'DANSE	1 500.00 €	1 500.00 €
26	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	200.00 €	00 €
	TOTAL	56 960.00 €	62 300.00 €

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	23	Voix	//
Exprimés	23	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV	2	Voix	//

Monsieur VALENTIN et Monsieur ISDANT étant Président des associations ne prennent pas part au vote. Monsieur DA SILVA étant sorti de la salle au moment du vote, il n'est donc pas comptabilisé.

## 12. Subventions aux associations 2022 pour les évènements communaux

**Rapporteur :** Christelle MARTINEZ

### 1/Présentation

N'importe quelle **association** peut faire une demande de **subvention** auprès de la **mairie** de son siège social ou là où elle mène des actions. Les finances publiques se raréfiant, votre demande doit être convaincante et bien argumentée. Cependant, rien n'oblige la **mairie** à répondre favorablement à votre demande.

Après l'étude et l'analyse des demandes, il est proposé l'octroi des subventions, conformément au tableau suivant :



	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DESTINATION</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>1</b>	<b>Basket Ball</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	<b>400 €</b>
		Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>2</b>	<b>Valjo'grimpe</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	<b>400 €</b>
		Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>3</b>	<b>Association Familiale</b>	Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>4</b>	<b>Twirling</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	<b>400 €</b>
		Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>5</b>	<b>Chorale Vocalys</b>	Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>6</b>	<b>Comité de Jumelage</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	<b>400 €</b>
		Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>7</b>	<b>Jardins Familiaux</b>	Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>8</b>	<b>Croix Rouge Française</b>	Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>9</b>	<b>La Rognette Valjovienne</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	<b>400 €</b>
		Location de costumes	<b>300 €</b>
<b>10</b>	<b>Gymnastique Volontaire</b>	Location de costumes	<b>300 €</b>

11	<b>CCV Tir à l'arc</b>	Location de costumes	300 €
12	<b>Gymnastique Sportive</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	400 €
		Location de costumes	300 €
13	<b>Les Parents de Vaujours</b>	Location de costumes	300 €
14	<b>Tennis</b>	Location de costumes	300 €
15	<b>FC Vaujours</b>	Achat de matériel pour la décoration du char	400 €
		Location de costumes	300 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 295.00€</b>

Adoptée par	24	Voix	Majorité
Présents ou représentés	24	Voix	//
Exprimés	24	Voix	//
Pour	24	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV	3	Voix	//

Madame POLIPOWSKI et Monsieur VALENTIN étant Présidents d'association ne prennent pas part au vote.

### 13. ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE VETERANCE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VAUJOURS

**Rapporteur** : Christelle MARTINEZ



L'allocation de vétéran, autorisée par la loi n°96-370 du 3 mai 1996, constitue un acte de reconnaissance pour les services rendus par les sapeurs-pompiers volontaires.

Par Arrêté du 31 décembre 2008 fixant le montant de la part forfaitaire de l'allocation de vétéran et pris en application de l'article 12 de la loi susnommée, le montant annuel de la part forfaitaire de l'allocation de vétéran prévu est fixé à 322.10 €.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Vaujours porte à la connaissance de la commune, comme chaque année, la liste des bénéficiaires ayant 60 ans et plus pour une attribution pour l'année 2022 :

- Mercier Michel né en avril 1937, caporal-chef, plus de 20 ans de service,
- Vignard Robert né en juillet 1940, caporal, 20 ans de service.

Adoptée par	26	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



## 14. DES DROITS DE PLACE ET DES FORAITS ELECTRIQUES DES INDUSTRIELS FORAINS ET DES CIRQUES

**Rapporteur :** Christelle MARTINEZ

La ville souhaite actualiser les tarifs des droits de place et les forfaits électriques des industriels forains et cirque. A cet effet, il est nécessaire de catégoriser ces tarifs.

### TARIFS DES DROITS DE PLACE DES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUES

CATEGORIES	PROPOSITIONS TARIFS 2022	
<b>Catégorie 1</b> Manèges (cobra, chenille, simulateur, auto-tamponneuses)	400€	
<b>Catégorie 2</b> Boutique (Confiserie, loteries, jeux d'adresse, tirs)	20€ le ml	
<b>Catégorie 3</b> Manèges enfantins	180€	
<b>Catégorie 4</b> Pinces, grues	<b>&gt;= 4 ml</b> 100€	<b>&lt; 4ml</b> 120 €
<b>Catégorie 5</b> Barbes à papa ; pop-corn	50€	
<b>Catégorie 6</b> Cirques	750€	



## TARIFS DU FORFAIT ELECTRIQUE POUR LES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUES

AMPERAGE	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Forfait caravane (par caravane)	60 €
Petits Métiers MONOPHASE	100€
De 1 à 9 kW TRIPHASE	160€
De 10 à 19 kW	190€
De 20 à 30 kW	230€
Plus de 30 kW	280€

Ces tarifs s'entendent pour un forfait de 10 jours maximum FETE FORAINE et Cirques.

Adoptée par	23	Voix	Majorité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	23	Voix	//
Contre	3	Voix	//
Abstention			
NPPV			

### **15. Application d'un tarif en demi-journée pour les prestations périscolaires succédant un stage de remise à niveau de l'Education Nationale**

**Rapporteur :** Christelle MARTINEZ

Lors des vacances scolaires, l'Education Nationale propose de la remise à niveau aux familles dont les enfants sont en difficulté scolaire. Ces soutiens scolaires sont proposés en matinée dans une école de la ville de Vaujours.

Il est proposé un tarif à la demi-journée pour les familles qui souhaitent mettre leur enfant au périscolaire l'après-midi.

Le tarif journalier de la prestation périscolaire sera divisé en deux soit 3.32 € la demi-journée.





Adoptée par	26	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	26	Voix	//
Exprimés	26	Voix	//
Pour	26	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

Fin de la séance : 23h00

Vaujours, le 08 avril 2022



Le Maire,

*Dominique Bailly*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

